

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 11.03.2021	Heure 10h03	Numéro 21.145	Département(s) DECS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à : ad 20.056
-------------------------------	----------------------

Titre : Deuxième marché du travail : intégration sociale et professionnelle pour toutes et tous

Contenu :

Le groupe socialiste demande au Conseil d'État d'engager une réflexion pour favoriser les emplois adaptés aux besoins des personnes qui ne sont pas en mesure de répondre aux exigences très fortes du premier marché du travail et qui pourtant ont des compétences à faire valoir au sein de la société. Il est demandé au Conseil d'État, en collaboration avec les communes et les entités partenaires, d'étudier diverses pistes pour promouvoir le second marché du travail en s'appuyant sur une économie sociale et solidaire.

Développement :

Dans son rapport 20.056, Politique de l'emploi, le Conseil d'État a présenté la nouvelle stratégie d'insertion professionnelle mise en œuvre au service de l'emploi (SEMP) de 2016 à 2020. Le SEMP a un rôle prioritaire sur le premier marché de l'emploi, avec des employeurs et employeuses de notre canton très exigeant-e-s à la recherche de personnel qualifié. Les entreprises sont soumises aussi à des normes sécuritaires fédérales très sévères. La priorité de la stratégie d'intégration professionnelle (IP), mise en œuvre avec succès, est d'adapter les compétences des demandeur-euse-s au premier marché de l'emploi.

La question que soulève ce postulat aujourd'hui est de savoir comment notre tissu économique peut favoriser des emplois adaptés aux besoins de la population qui, pour divers motifs (problèmes de santé physique et/ou mentale, manque de formation, formation obsolète, âge, handicap, etc.), se trouve exclue du premier marché du travail. Ces personnes qui ont une « capacité productive réduite » ont pourtant souvent des compétences à faire valoir au sein de la société et elles aspirent à un emploi qui leur permette de trouver ou de retrouver une autonomie financière. On parle alors d'un deuxième marché du travail, qui offre des perspectives de réinsertion sociale et professionnelle à cette population. Sur la base d'une économie sociale et solidaire, des pistes sont à étudier.

L'économie sociale et solidaire :

- « – se fonde sur le principe de la solidarité et sur l'engagement des personnes dans un processus de citoyenneté active ;
- est génératrice d'emplois de qualité comme d'une meilleure qualité de vie et propose un cadre adapté à de nouvelles formes d'entreprise et de travail ;
- joue un rôle important dans le développement local et la cohésion sociale ;
- est socialement responsable ;
- est facteur de démocratie ;
- contribue à la stabilité et au pluralisme des marchés économiques. »¹

L'emploi rémunéré reste un facteur d'intégration sociale majeur et il prévient le recours à l'aide sociale et les conséquences néfastes que cela peut générer sur les plans humain, de la santé et économique. C'est pourquoi les autorités politiques ont la responsabilité de tout mettre en œuvre, avec les communes et les entités partenaires, pour permettre à toutes et tous un accès à un travail adapté et valorisant.

¹Repris du site de l'association APRÈS-BEJUNE

Demande d'urgence : NON

Auteure ou première signataire :

Françoise Gagnaux

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
------------------------------------	--	--

Sylvie Fassbind-Ducommun	Florence Nater	Laurent Duding
Antoine de Montmollin	Martine Docourt Ducommun	Nathalie Matthey
Josiane Jemmely	Alexandre Houlmann	Pierre-Alain Borel
Tristan Robert	Karim Djebaili	Jean-Claude Berger
Corine Bolay Mercier	Marie-France Matter	Annie Clerc-Birambeau
Romain Dubois	Philippe Loup	